N° 5952

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2008-2009

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

PROJET DE LOI

relatif à la réhabilitation des infrastructures techniques primaires de la Caserne Grand-Duc Jean au Herrenberg à Diekirch

Le projet de loi s’inscrit dans un vaste programme de réhabilitation des infrastructures militaires de la Caserne Grand-Duc Jean à réaliser en cinq étapes qui sont d’une telle envergure que pour chacune d’entre elles un projet de loi doit être élaboré et voté.

La première phase qui constitue l’objet du texte sous rubrique porte sur la mise à niveau des infrastructures techniques primaires. Les quatre autres phases du programme de rénovation sont :

* la réhabilitation des infrastructures du stand de tir Bleesdall ;
* la construction d’un hall logistique qui fait l’objet du projet de loi 5999 déposé à la Chambre des Députés le 4 mars 2009 par le Ministre des Travaux publics ;
* la modernisation des bâtiments existants de la caserne et la construction d’un hall sportif ;
* la construction d’un nouveau dépôt de munitions au plateau « Botterweck ».

Ce projet d’envergure s’explique par le fait que les infrastructures de la caserne militaire Grand-Duc Jean qui ont été construites dans les années 50 n’ont jamais été pour la majeure partie soumises, jusqu’à ce jour, à des travaux de modernisation. Elles se retrouvent dès lors dans un état de vétusté avancé, elles ne répondent plus aux normes techniques de sécurité et de performance énergétique actuelles et elles ne correspondent plus aux besoins fonctionnels de l’armée.

La mise à niveau préliminaire des réseaux techniques primaires envisagée dans le présent projet de loi est primordiale pour mener à bien la suite des transformations envisagées.